



Termes de références Audit Financier pour le projet :
« *Apprendre et innover face aux crises* »

Généralités :

Entité : « Groupe URD »

Objet : Audit du Projet : « Apprendre et innover face aux crises »

Période à auditer : 1^{er} avril 2023 – 31 mars 2026 en deux étapes

Date limite de dépôts des offres : 15 mars 2024

Date estimée de démarrage :

Réalisation et restitution de l'audit financier intermédiaire : Octobre 2024

Réalisation et restitution de l'audit financier final : Avril 2026

Lieux de l'audit : La Fontaine des Marins, 26170 PLAISIANS – L'ensemble des pièces justificatives du projet peuvent être mises à disposition de l'auditeur par voie numérique

Table des matières

| | | |
|-------|--|----|
| I. | Avant-propos | 3 |
| II. | Description du projet..... | 3 |
| III. | Objectif de l'audit..... | 3 |
| IV. | Organisation de l'audit | 7 |
| | IV1. Méthodologie et approche de l'audit..... | 7 |
| V. | Déroulement et Etendue de l'audit | 7 |
| | V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur | 7 |
| | V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier | 8 |
| VI. | Rapports à fournir | 8 |
| VII. | Documents de référence..... | 9 |
| VIII. | Proposition technique et financière..... | 9 |
| IX. | Traitements des applications..... | 10 |
| | VIII.1 Evaluation des applications..... | 10 |
| | VIII.2 Budget | 11 |
| X. | Envoi des offres..... | 11 |
| XI. | Annexes | 11 |
| | X.1 Budget du Projet..... | 11 |
| | X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement..... | 11 |
| | X.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social | 17 |

I. Avant-propos

Fondé en 1993, le Groupe URD (Urgence Réhabilitation Développement) est un institut indépendant spécialisé dans l'analyse des pratiques et le développement de politiques humanitaires et post-crise. Son rôle est d'accompagner les acteurs dans les processus d'amélioration de la qualité des programmes en menant des activités d'évaluation, de recherche et de formation.

II. Description du projet

| | |
|---|---|
| Nom de l'association | Groupe Urgence Réhabilitation Développement |
| Site internet | www.urd.org |
| Nom du projet – Libellé court : | <i>Apprendre et Innover face aux crises</i> |
| Nom du projet– Libellé long : | <i>Apprendre et innover face aux crises ; projet d'appui à la réflexion et pour l'amélioration des pratiques des acteurs de l'aide</i> |
| Lieu d'intervention | France et International |
| Type de projet | Projet d'intérêt général |
| Numéro de la phase si récurrence | Phase 3 |
| Thématiques principales | Humanitaire, environnement, qualité, lien URD |
| Principaux partenaires du projet | <ul style="list-style-type: none"> - Les membres du Réseau Environnement Humanitaire (REH), porté par le Groupe URD - Les membres du Réseau pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RepR), porté par le Groupe URD - Les membres de la Commission Humanitaire de Coordination Sud - Les membres du Groupe Redevabilité, porté par le Groupe URD - Les membres du réseau Solidarités Locales (en cours d'émergence) |
| Si projet porté en consortium, membres impliqués | N/A |
| Objectifs | <p>Objectif global : Les acteurs de l'aide sont accompagnés dans l'adaptation de leurs pratiques face aux bouleversements en cours et à venir, que ce soit au niveau de la nature des crises, des interactions entre acteurs en présence ou des types d'actions à mettre en œuvre par la production de connaissances, le renforcement de capacités, le partage de connaissances et l'échange de pratiques</p> <p>Objectif spécifique 1 : Connaissances - Les acteurs de l'aide et leurs partenaires sont mieux équipés pour analyser et agir de façon pertinente et innovante face aux crises grâce à la mise à leur disposition de connaissances et d'outils adaptés.</p> <p>Objectif spécifique 2 : Apprentissage - Les acteurs de l'aide et leurs partenaires ont accès à une offre d'apprentissage et de renforcement de capacités pour la mise en œuvre de leurs interventions et/ou post-crise.</p> <p>Objectif spécifique 3 : Partage - Les acteurs de l'aide et leurs partenaires partagent leurs expériences et réflexions sur des sujets transversaux et prioritaires</p> |
| Présentation du projet : | |

Accompagner les acteurs de la solidarité dans l'**adaptation des pratiques de l'aide face aux bouleversements en cours et à venir**, que ce soit au niveau de la nature des crises (effets du changement climatique, crise environnementale, crises chroniques), des interactions entre acteurs en présence (citoyens, acteurs de l'aide, acteurs institutionnels, bailleurs de fonds) ou des types d'actions à mettre en œuvre par la **production de connaissances** (études et recherches), le **renforcement de capacités** (accompagnements et formations), le **partage de connaissances** et l'**échange de pratiques** (diffusion, animation de réseaux, participation à des conférences).

Les thématiques majeures concerneront notamment les enjeux de **qualité de l'aide**, les questions **environnementales et climatiques**, la question du **Nexus Humanitaire-Développement-Paix**, **la place et le rôle des acteurs locaux**.

Principaux enjeux/défis auxquels le projet entend répondre et principaux constats liés au diagnostic réalisé en amont :

Dans un contexte d'augmentation en fréquence et en intensité des catastrophes et des ruptures de tout ordre (climatique ; politique et géopolitique ; sanitaire ; ...), il apparaît impératif d'optimiser et de mutualiser les efforts d'anticipation et de réponse à ces crises, tant au niveau des acteurs de l'aide et de la gestion de crise et post-crise que des acteurs institutionnels. Le secteur de l'aide internationale doit se réformer en profondeur pour répondre aux enjeux qui se profilent.

Pour faire suite aux deux premières éditions du projet « *Apprendre et innover face aux crises* », le Groupe URD entend mettre cette fois-ci l'**accent sur l'accompagnement au changement** des pratiques et des organisations, ceci à travers la production de connaissances et la capitalisation d'expériences, tout en maximisant la diffusion des travaux auprès des praticiens de l'aide, des acteurs institutionnels et des bailleurs de fonds. Cette activité de **production, d'accompagnement et de diffusion** permettra de contribuer à l'amélioration des programmes d'aide en situation de crises, de prévention et de préparation aux risques de crise, ceci pour un meilleur service aux populations affectées tout en s'efforçant de limiter les potentiels impacts négatifs.

L'objectif est également de donner des clés pour une meilleure adaptation à la multiplicité et à la complexité des crises ainsi que de contribuer à une plus grande prise en compte de certains enjeux à l'échelle nationale. Pour cela, le Groupe URD continuera notamment d'animer des réseaux et des espaces de réflexion auprès des acteurs francophones de l'aide, sur des questions transversales telles que : **l'environnement et les défis posés par le changement climatique ; les enjeux autour de la qualité des programmes d'aide ; la prévention des risques de catastrophe ; les modalités de soutien aux solidarités locales en situation de crise.**

- Compétences, expériences et expertise de votre OSC et des partenaires impliqués pour y répondre :

Fondé en 1993, le Groupe URD est un Think-tank indépendant spécialisé dans l'analyse des pratiques et le développement de politiques pour l'action humanitaire et la gestion des fragilités. Son expertise pluridisciplinaire, nourrie par des allers-retours permanents sur les terrains de crise et post-crise, lui permet d'appréhender le fonctionnement du secteur dans son ensemble. Attaché à l'échange de connaissances et à l'apprentissage collectif, il accompagne les acteurs de l'aide dans les processus d'amélioration de la qualité de leurs interventions. Selon les consultants ayant réalisé l'évaluation finale de la phase 1 : *« le projet « Apprendre et innover face aux crises » constitue l'une des rares initiatives de structuration du milieu de la solidarité internationale en France pour la gestion des contextes de crise et post-crise. Il s'agit d'une initiative avec une entrée « technique » centrée sur la production de connaissances, le renforcement de capacités et les échanges entre praticiens, et non sur le plaidoyer. Le projet constitue, pour les acteurs du secteur, un moyen de prendre du recul sur leurs actions, de sortir de l'urgence du quotidien et de réfléchir à l'amélioration et à l'adaptation de leurs pratiques aux évolutions des enjeux et des attentes du secteur. »*

Dans le prolongement des deux premières phases du projet "APIC", les activités de cette phase 3 visent à consolider et à capitaliser les connaissances produites durant les phases antérieures et à en maximiser la diffusion, ainsi qu'à poursuivre la production et stimuler la réflexion sur des thématiques clés. Le Groupe URD continuera donc à jouer un rôle de veille et de "facilitateur" très important. En étant présent dans des groupes

de travail, tant au niveau national qu'international, en réalisant un travail de veille et de diffusion sur les productions du secteur, notamment celles émanant d'acteurs anglophones, et en mettant à disposition les apprentissages et les connaissances issus de ses travaux les plus récents, le Groupe URD poursuivra la mise à disposition de réflexions utiles pour l'amélioration durable des pratiques des acteurs de la solidarité internationale.

- Principaux impacts visés au terme de cette phase (quantitatifs et qualitatifs) :

Il est attendu que les organisations bénéficiaires conçoivent des programmes plus pertinents et basés sur une analyse des contextes et des enjeux. À long terme, le projet contribuera à une meilleure prise en compte des thématiques abordées dans le projet au niveau du secteur de l'aide. Un impact supplémentaire attendu est que le secteur français de l'aide intervenant dans les contextes de crise participe aux débats et réflexions au niveau international. Possibles indicateurs d'impact à long terme du projet (mesurés sur la base d'entretiens, d'observation et de collecte de données secondaires) :

- Concertation et échange de pratiques entre les acteurs de l'aide
- Existence de systèmes d'assurance qualité chez les organisations bénéficiaires
- Réduction du bilan carbone des organisations bénéficiaires
- Augmentation des organisations bénéficiaires ayant une politique environnementale institutionnelle

- Principaux impacts visés au terme du projet (préciser durée envisagée) :

Indicateurs d'impact à long terme du projet (mesurés lors d'entretiens en comité de pilotage):

- Preuves d'opérationnalisation des enjeux traités dans le cadre du projet (critères de sélection, budgets dédiés...)
- Capacité à anticiper et se projeter sur des enjeux émergents complexes

Les trois objectifs spécifiques du projet (connaissances, renforcement des capacités, partage) seront **mis en œuvre de façon simultanée sur la durée totale du projet** afin de nourrir chaque OS au fil de la mise en œuvre des différentes activités.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Production de connaissances

L'OS1 tend à **mieux préparer les acteurs de l'aide à analyser et agir face aux crises émergentes et en cours, en mettant à leur disposition des connaissances pertinentes et des outils adaptés**. L'objectif de résultat vise qu'*au moins 60% des acteurs de l'aide engagés dans les activités de connaissances considèrent être mieux équipés pour analyser et agir de façon pertinente et innovante face aux crises*. Les principaux résultats attendus sont les suivants : **la continuité d'un processus de veille** permettant de suivre les tendances du secteur via la production de rapports de veilles thématiques et le partage d'informations de recherche et bibliographiques, **la production concrète de connaissances sur des thèmes critiques et émergents** pour le secteur de l'aide, notamment grâce au développement d'études opérationnelles (objectif de 3 études réalisées sur la durée du projet), **la réalisation d'évaluations en temps réel** sur des terrains en crise pour informer les acteurs de l'aide des situations locales (objectif de 2 évaluations en temps réel sur la durée du projet), et enfin, **la mise en place d'un appui méthodologique** sur des thèmes émergents à travers le développement d'outils opérationnels (3 outils à développer au minimum).

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Renforcement des capacités

L'OS2 a l'ambition d'**offrir une offre d'apprentissage et de renforcement des capacités aux acteurs de l'aide et à leurs partenaires afin d'améliorer la mise en œuvre de leurs interventions**. L'objectif est qu'*au moins 60% des acteurs de l'aide engagés dans les activités de renforcement des capacités considèrent que l'offre de renforcement de capacités du projet contribue à améliorer leurs pratiques*. Les principaux résultats attendus sont le **développement d'une offre de renforcement des capacités** répondant aux besoins des acteurs de l'aide notamment grâce à la réalisation d'une veille sur les besoins et l'offre existante, **la conception et l'animation d'activités de renforcement des capacités** via la création ou la mise à jour de formations en présentiels et en e-learning (objectif de 5 formations organisées et animées, et 2 formations en e-learning) et la mise en œuvre d'accompagnements organisationnels (au minimum 4 accompagnements prévus), ainsi que **la réalisation d'exercices de capitalisation de pratiques internes au Groupe URD** afin de renforcer

l'apprentissage de l'organisation et l'appui apporté aux acteurs. Ce dernier résultat sera atteint par la mise en œuvre de processus collectifs d'échanges et de capitalisation sur les pratiques internes.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Partage

L'OS3 s'attèlera à **stimuler le milieu associatif français en veillant à ce que acteurs de l'aide et leurs partenaires partagent leurs expériences et réflexions sur des sujets transversaux et prioritaires afin d'encourager l'apprentissage continu**. L'objectif fixé est que *70% des acteurs de l'aide engagés dans les activités de partage considèrent que les réseaux animés et évènements organisés par le Groupe URD dans le cadre du projet contribuent à l'apprentissage continu entre acteurs du secteur*. Les résultats attendus portent sur **le renforcement et la création de réseaux de praticiens** permettant de faciliter le partage d'expériences et le renforcement des synergies entre les acteurs de l'aide, notamment par l'animation de réseaux existants impulsés par l'équipe du Groupe URD ainsi que par la participation à des réseaux connexes, **la programmation et la participation à des évènements** réunissant les acteurs clés du secteur pour stimuler la réflexion, faciliter les échanges et donner une voix aux acteurs français de l'aide sur des sujets novateurs / émergents (Université Automne de l'Humanitaire de façon annuelle, la participation à des évènements nationaux et internationaux), et **la facilitation à l'accès à la connaissance des acteurs de l'aide** sur des sujets d'importance/ émergents, notamment à travers le site du Groupe URD, des publications externes et des activités de diffusion. Pour ce faire, l'OS3 visera à diffuser et partager les connaissances produites dans le cadre du projet auprès des acteurs de l'aide à travers des activités de diffusion via la production de revues (1 édition de la revue HEM par an), de newsletters (10 par an), et de podcasts (4 sur la totalité du projet).

| | | |
|-------------------------------|--|--------------|
| Groupes cibles | <p>Bénéficiaires directs : Un total d'environ 400 personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les membres du Réseau Environnement Humanitaire - Les membres du Réseau pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RepR) - Les membres du Groupe Redevabilité - Les membres du nouveau réseau Solidarités locales - Les membres de la Commission Humanitaire de Coordination Sud - Les organisations de la société civile intervenant dans les contextes de crise et de fragilité (qu'elles soient humanitaires, de reconstruction ou de développement) <p>Bénéficiaires indirects : Individus et organisations non-membres bénéficieront du projet à travers les publications, les modules de formation et la participation aux ateliers ainsi que des travailleurs humanitaires et des consultants indépendants. Une attention particulière sera portée aux acteurs locaux et nationaux, pour les impliquer dans les évènements, les espaces de dialogue ainsi que dans les activités de renforcement de capacités. Les acteurs institutionnels ainsi que les bailleurs de fonds et universitaires bénéficieront également indirectement du projet.</p> | |
| Durée totale du projet | 3 ans (avril 2023 – avril 2026) | |
| Coût total du projet | 1 387 905 € | 100 % |

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par le groupe URD, financé à hauteur de 54% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet.

L'audit de projet sera réalisé en deux étapes : un audit intermédiaire couvrant la tranche 1 du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2024 et un audit final couvrant la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2026.

La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par Groupe URD pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe 1,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

IV. Organisation de l'audit

IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement au siège de Groupe URD, situé La fontaine aux Marins, 26170 PLAISIANS, et/ou à distance (dans ce cas, il sera demandé à l'auditeur de préciser la méthode de contrôle à distance).

V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin,

à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de Groupe URD ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier intermédiaire devra avoir lieu après la fin de la tranche 1 du projet (30 septembre 2024).

La réalisation de l'audit financier final décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (31 mars 2026). Le rapport d'audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre Groupe URD et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/guide-demande-de-financement-initiative-OSC-AFD.pdf>)
- Conventions entre Groupe URD et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à groupe URD :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.

- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

IX. Traitements des applications

IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

| Critères | |
|---|-------------|
| OFFRE TECHNIQUE | 70% |
| Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée | 10% |
| Références et expériences du consultant | 30% |
| <i>Expériences d'audit de structures ONG</i> | 10% |
| <i>Expériences d'audit de projets internationaux</i> | 10% |
| <i>Expérience dans l'audit de financement public</i> | 10% |
| CV du ou des intervenants/partage des responsabilités | 10% |
| Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme | 20% |
| OFFRE FINANCIERE | 30% |
| TOTAL | 100% |

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « Apprendre et innover face aux crises » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être

traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 9 000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : URD_AFD_APIC 3, impérativement à l'adresse suivante : administration@urd.org avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le 15 mars 2024

XI. Annexes

X.1 Budget du Projet

(insérer le fichier)

X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

| |
|---------------------------------|
| Auditeur (nom/statut/adresse) : |
| Certification/qualification : |
| OSC ou partenaire audité : |
| Dates de l'audit : |
| N° convention AFD |
| Montant audité : |
| Tranches : |

| 1. QUESTIONS DE CONTRÔLE | Oui, le point a été vérifié | Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié |
|---|-----------------------------|---|
| 1.1. Modalités du contrôle | | |
| Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet? | | |
| L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ? | | |
| L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ? | | |
| Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ? | | |

| 1. QUESTIONS DE CONTRÔLE | Oui, le point a été vérifié | Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié |
|--|-----------------------------|---|
| 1.1. Modalités du contrôle | | |
| Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ? | | |
| 1.2. Obligations contractuelles | | |
| Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ? | | |
| Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ? | | |
| Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ? | | |
| 1.3. Analyse du plan de financement | | |
| Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français. | | |
| Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ? | | |
| Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire? | | |

| | | |
|--|--|--|
| <p>Si vous avez constaté une variation supérieure à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?</p> | | |
| <p>Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors coûts indirects et de structure) - Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « Ressources Humaines », les coûts indirects sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet - Si l'OSC a déclaré des coûts indirects à concurrence de 12% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique «Frais de voyages et déplacement et de mission» n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport) ? | | |
| <p>Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?</p> | | |
| <p>1.4. Vérification du système comptable</p> | | |
| <p>Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?</p> | | |
| <p>Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?</p> | | |
| <p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?</p> | | |
| <p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?</p> | | |

| | | |
|---|--|--|
| 1.5. Contrôle des dépenses | | |
| <p><u>Conformité à la législation applicable</u></p> <p>- Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ?</p> <p>- Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? | | |
| <p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <p>- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</p> <p>- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?</p> | | |
| <p><u>Dépenses de personnel</u></p> <p>- Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention?</p> <p>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</p> <p>- Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?</p> | | |

| | | |
|--|--|--|
| <p>- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</p> | | |
| <p><u>Voyage et hébergement</u></p> <p>- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ?</p> <p>- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</p> <p>- Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?</p> <p>- Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?</p> | | |
| <p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <p>- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 € pour les projets de terrain et d'intérêt général) ?</p> <p>- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme aux règles de la comptabilité générale ?</p> <p>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</p> | | |
| <p><u>Expertises externes</u></p> <p>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</p> <p>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ?</p> | | |

| | | |
|---|--|--|
| <p>Taux de change</p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié? - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ? - Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ? | | |
|---|--|--|

| 2. LIVRABLES ATTENDUS | Oui, transmis à l'AFD | Non, pourquoi ? |
|--|-----------------------------|-----------------|
| Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet. | | |
| Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations. | | |

X.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;

2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>²;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
 - ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
 - iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché

ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ _____

En date du : _____ jour de : _____

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.